



**SALLES MUNICIPALES
BARBARA, SAINT-MICHEL, JEAN JAURES, BALAVOINE**

La mise à disposition des salles Barbara, Saint Michel, Jean-Jaurès et Balavoine nécessite une visite préalable obligatoire ayant pour vocation de présenter aux utilisateurs :

- les consignes de sécurité (incendie, évacuation...)
- les consignes d'utilisation (fermeture, équipements, nettoyage, déchets...)
- le fonctionnement général (chauffage, éclairage...)

Les particuliers ayant réservé une salle **doivent obligatoirement assister** à l'une des réunions proposées sur le calendrier ci-dessous. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire, il suffit de se présenter sur place aux dates et à et heures indiquées.

Les associations bénéficiant de créneaux réguliers doivent renouveler la visite chaque année.

Les dates et horaires sont les suivants :

Salle	Barbara	Saint-Michel	Jean Jaurès	Balavoine
Jours et horaires	Lundi 17h30	Vendredi 14h00	Mercredi 17h30	Jeudi 17h30
Septembre	12/09/2022	02/09/2022	14/09/2022	15/09/2022
Octobre	10/10/2022	07/10/2022	12/10/2022	13/10/2022
Novembre	07/11/2022		09/11/2022	
Décembre	05/12/2022		14/11/2022	15/11/2022
Janvier	02/01/2023		18/01/2023	
Février	13/02/2023		15/02/2023	17/02/2023
Mars	06/03/2023	03/03/2023	15/03/2023	
Avril	10/04/2023	07/04/2023	19/04/2023	21/04/2023
Mai		05/05/2023	17/05/2023	
Juin	05/06/2023	09/06/2023	21/06/2023	

La personne qui assistera à la visite de la salle devra être présente le jour de l'utilisation effective de la salle.

***Ces réunions sont rendues obligatoires par la réglementation
sur les règles de sécurité dans les Établissements Recevant du Public (ERP)***